

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refus... Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Septembre 1882.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

ET LE

DÉFICIT CERTAIN DE 1882.

Bien des fois depuis quelques années nous avons attiré l'attention sur le changement complet, presque soudain, qui est en train de s'opérer dans notre situation financière. Les Chambres et le Gouvernement ont abusé de notre prospérité; ils n'ont pas su gouverner avec bon sens et circonspection. Ils ont ressemblé à ces fils de famille qui, ayant fait un bel héritage, lâchent les rênes à toutes leurs fantaisies, ou bien encore à ces commerçants qui, ayant eu trois ou quatre années très-brillantes, s'imaginent que les affaires iront toujours du même train, sans arrêt ni ralentissement. Cette imprévoyance nous a conduits où elle devrait naturellement nous mener : aux déficits.

Nous avons écrit, ici même, il y a déjà plusieurs mois, que, si l'on y regarde bien, si l'on défalque des sommes reportées en recettes des exercices précédents, l'exercice 1881 est en déficit. C'est bien pis pour l'année 1882 : ici le déficit est, non-seulement certain, mais il est considérable. Ce n'est pas à quelques millions qu'il s'élèvera : il dépassera 400 millions, peut-être 450. Voilà où nous en sommes déjà venus ; nous nous trouvons en présence de déficits de 100 à 150 millions par année !

Donnons-en la preuve, car la situation de nos finances est si peu connue — étant donné l'incompétence de la plupart de nos députés — que nos assertions peuvent au premier abord paraître étranges.

Si nous ouvrons sur la page 3 l'excellent rapport de M. Ribot sur le budget de 1883, voici les renseignements et les prévisions que nous y trouvons relativement à l'exercice en cours, dont le premier semestre n'était

pas alors écoulé : « Les crédits ouverts par la loi de finances du 29 juillet 1881 pour l'exercice 1882 ont été fixés à 2 milliards 854 millions 232,905 fr. A cette somme sont venus s'ajouter des crédits supplémentaires déjà votés ou à voter dans le cours de la session actuelle, et s'élevant à 148,544,005 fr. En regard de ce total de dépenses s'élevant à 3 milliards 2 millions 743,940 fr., nous ne pouvons mettre, quant à présent, que les prévisions des recettes évaluées à 2 milliards 856 millions 535,223 fr., et les plus-values des cinq premiers mois, s'élevant à 48 millions 799,000 fr., soit un total de 2 milliards 905 millions 344,223 fr. Il ressortirait donc en ce moment une insuffisance de recettes de 97,429,687 fr. On peut espérer, sans aucun doute, que ce vide, à supposer qu'il ne s'augmente pas à la suite de nouvelles demandes de crédits supplémentaires, sera comblé par les annulations de crédits en fin d'exercice, par un chiffre de recettes extraordinaires plus important que de coutume, et surtout par les plus-values des derniers mois. Si la récolte tient ses promesses, il est probable que le dernier semestre de 1882 effacera en partie l'impression désagréable que nous ont laissée les cinq premiers mois de cette année. Toutefois la sagesse nous oblige à tenir compte des faits, et à ne pas nous fier complaisamment aux conjectures trop optimistes, etc. » On reconnaît dans cette dernière phrase l'esprit judicieux et prudent de M. Ribot.

Combien cette réserve était nécessaire ! « L'impression désagréable que nous ont laissée les cinq premiers mois » s'aggrave encore pendant les deux mois suivants, et il est peu probable que la récolte, qui est bonne sans être extraordinaire, vienne rassénérer la fin de l'année. L'influence des récoltes est aujourd'hui infiniment moins grande en France qu'il y a vingt ou quarante ans, et un financier au courant des faits actuels aurait tort de croire que ce phénomène variable exerce une action très-profonde sur les rentrées du Trésor.

On connaît maintenant les résultats des sept premiers mois, et bientôt, peut-être au moment où paraîtront ces lignes, on connaîtra ceux du huitième mois. Les plus-values budgétaires, qui montaient à 48,779,000 francs à la fin de mai, s'élevèrent à 63,848,000 à la fin de juillet, ou en y comprenant l'Algérie, qui devrait être laissée de côté, à 65 millions 1/2. Ainsi, les choses ont été du même train dans le sixième et le septième mois réunis que dans les cinq premiers mois. La plus-value moyenne de chacun de ceux-ci était de plus de 9 millions 1/2 de francs ; la plus-value moyenne de juin et juillet est même un peu plus faible, elle ne dépasse pas 8 millions 1/2.

Un observateur inattentif, ou un étranger peu au courant de nos singulières habitudes budgétaires, pourrait m'arrêter ici et me dire : « De quoi vous plaignez-vous ? les recettes du Trésor dépassent mensuellement de 8 millions 1/2 à 9 millions 1/2 les évaluations, et vous n'êtes pas satisfait ; quelle exigence est la vôtre ! » Eh non, nous ne sommes pas exigeant ; nous demandons simplement l'équilibre budgétaire, et ces prétendues plus-values ne sont pas de nature à nous le faire atteindre. C'est qu'il y a là un trompe-l'œil. Ces plus-values résultent de ce que les évaluations de recettes avaient été intentionnellement trop faibles ; mais, comparées aux recouvrements de l'an dernier, les recettes de 1882 n'offrent qu'un excédant insignifiant, 12 millions seulement : ce n'est guère que 1 0/0, tandis que la moyenne depuis un certain nombre d'années est supérieure à 3 0/0.

Tout irait bien encore, cependant, sans les crédits supplémentaires ; mais vous avez lu le gros chiffre que contient le rapport de M. Ribot : 148 millions 1/2 de crédits supplémentaires votés ou demandés jusqu'au milieu du mois de juin, c'est-à-dire quand l'exercice n'était pas à la moitié de son cours.

Il n'y a aucune raison sérieuse pour que les cinq derniers mois soient plus favorisés que les sept précédents. On peut donc espérer une plus-value moyenne, relativement

aux évaluations budgétaires, d'environ 9 millions par mois, ce qui ferait 408 millions pour l'année ; les crédits supplémentaires et extraordinaires, à la date du mois de juin, s'élevant à 148 millions, on voit que la différence est de 40 bons millions : c'est à ce chiffre que s'élèverait le déficit apparent de 1882. Le déficit réel, comme on va le voir, serait beaucoup plus considérable.

Répondons d'abord à une objection. Il y a, nous dira-t-on, une ressource dont nous ne tenons pas compte, ce sont les annulations de crédits en fin d'exercice ; ils montent, bon an mal an, à une trentaine de millions, cela est vrai. Mais ces annulations de crédits en fin d'exercice constitueront-elles une ressource disponible ? cela n'est nullement probable. Le chiffre de 148 millions de crédits supplémentaires et extraordinaires n'a été arrêté qu'au courant du mois de juin, quand l'exercice n'était qu'au tiers de sa durée, car un service budgétaire ne se clôt pas au 31 décembre. Croit-on que ce chiffre de crédits supplémentaires ne se sera pas accru ? Cela supposerait chez nos législateurs et nos gouvernants une sobriété qui n'est pas dans leurs habitudes. On ne devient pas sage en un jour ; il est vraisemblable que les nouvelles demandes de crédits supplémentaires égaleront au moins les annulations de crédits.

Le déficit apparent reste donc fixé à 40 millions de francs. Encore supposons-nous que les cinq derniers mois seront meilleurs que le mois de juillet considéré isolément, car celui-ci n'a donné que 7 millions de plus-value, et nous attribuons une plus-value moyenne de 9 millions aux autres mois restant à courir.

Le déficit réel sera, selon les vraisemblances, triple ou quadruple du déficit apparent. S'il s'arrête à 100 millions, on devra en être fort heureux ; s'il atteint 450 millions, il ne faudra pas s'en étonner : il se pourrait même que ce dernier chiffre fût dépassé. En voici les raisons : en premier lieu on a fait figurer parmi les recettes ordinaires du budget de 1882 une ressource qui ne lui appartient pas, qui est empruntée aux excé-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE IV

(Suite.)

Geneviève, en entrant, ne vit qu'elle, et le premier regard de Lucy, plein de surprise désagréable, lui montra les épaules de sa généreuse entreprise.

— Comment ! c'est vous, Geneviève ? prononça froidement celle-ci en considérant la personne modeste, enveloppée d'ineffable mélancolie, de la visiteuse. Je m'attendais à beaucoup de choses, par les temps invraisemblables que nous traversons, mais certes pas à vous recevoir !

— Vous n'avez gardé de moi qu'un mauvais souvenir, Lucy ?

— Le souvenir d'une créature charmante, mais absolument romanesque. Or, l'époque n'est pas au roman et je n'imaginai pas que vous fussiez tentée d'aborder ma prose.

— La vie réelle renferme plus de surprises que les romans les plus mouvementés, et c'est une situation de la vie réelle qui m'amène ici.

— Alors, asseyez-vous et expliquez-vous, ma chère.

Geneviève, très-émue, se laissa tomber sur un siège.

M^{lle} Boldini remarqua seulement la fillette qui se collait timidement contre sa mère.

— C'est Jeannine, cette belle enfant ?

— C'est Jeannine, oui ; c'est la fille de votre frère, Lucy.

— Quel drôle de hasard ! sourit M^{lle} Boldini en envoyant un regard énigmatique dans la direction de la portière en tapisserie.

— Lui trouvez-vous une ressemblance avec son père ?

— Il est certain qu'elle a son front, son teint ; mais elle a vos yeux. Embrassez-moi, Jeannine. Maintenant, tenez, jouez avec mes enfants. Ils vont être charmés de vous faire les honneurs de leurs soldats. Henri, lève-toi, mon enfant... donne des joupoux à ta cousine... Et toi, Francisque, ne m'as-tu pas entendue ?

Les garçonnets ouvraient leurs doux yeux surpris, en faisant place, sur le tapis, à cette cousine inconnue.

— Là, nous pouvons causer, reprit Lucy. La dernière fois que nous nous sommes rencontrées, c'était dans un salon d'hôtel ; je préfère vous recevoir sous un toit moins banal.

— Je préfère également — car cela simplifiera

ma tâche — être reçue chez vous : car vous êtes chez vous, n'est-ce pas ?

— C'est tout comme. Je suis chez mon frère.

Geneviève eut un tressaillement ; elle se leva d'un air effrayé, se rassit avec résignation, et, si maîtresse d'elle-même qu'elle se crût devenue, deux larmes involontaires trébülèrent instantanément sa vue.

— Je ne savais pas... Oh ! non, je ne savais pas !... balbutia-t-elle en essayant de dissimuler son trouble.

Lucy ne parut point le remarquer. D'ailleurs, le jour pluvieux ne laissait plus pénétrer qu'un crépuscule vague dans le sévère cabinet de travail.

Elle reprit donc d'un ton ironique :

— Et vous, ma chère, depuis que votre liberté vous a été rendue, que faites-vous ?

— Depuis que je subis une séparation, que je n'eusse jamais souhaitée, je travaille, répondit simplement Geneviève.

— J'espère que ce n'est point le manque de quoi que ce soit qui vous aurait fait songer ?... Je suis toute à votre disposition.

— Je ne manque de rien. Merci. C'est une personne qui vous touche de près qui manque de tout, et pour laquelle je viens.

— Une personne !... Qui cela ? demanda Lucy en dressant une oreille inquiète.

— Votre mari.

— M. Boldini ?

— Il est gravement malade.

— Ah ! malade... vraiment ?

Ce mot tomba, glacé, des lèvres de la jeune femme, qui fit un effort visible pour ajouter :

— M. Boldini n'est donc plus en Russie ?

— M. Boldini n'a plus de voix, plus de santé... plus de ressources... L'ignorez-vous donc ?

— Comment le saurais-je ? Il y a pas mal de temps, déjà, que j'ai dû renoncer à la vie commune.

— Vous le deviez pressentir, au moins, Lucy, puisque la perte de sa voix, c'était la misère, et que, pour ne pas la supporter avec lui, vous avez regagné la France, dès que ce malheur se déclara.

— Voilà, ce me semble, une déclaration en règle.

— Voilà, un fait. Je souhaite que M. Boldini puisse être détrompé et découvrir, par les explications que vous lui donnerez, une raison meilleure à votre séparation... dont il ne se console pas.

— J'ai des raisons excellentes. M. Boldini m'a épousée pour employer ma dot à solder ses dettes. Le trou comblé, il a fallu vivre sur des honoraires compensés par de lourdes dépenses et d'incessants déplacements. Quand les honoraires ont fini par faire défaut, je me suis préoccupée du sort de mes enfants. Son égoïsme les avait sacrifiés. Je devais pourvoir à leur avenir. Je les ai ramenés près de leur oncle. Léon a compris le motif de cette séparation, oublié nos dissentiments, et mis ces pau-

dents des exercices précédents : nous en trouvons la preuve à la page 102 du rapport de M. Ribot : « La loi de finances du 19 juillet 1884, y est-il dit, a porté en » recettes du budget de 1882 une somme » de 50,616,000 francs à prélever sur l'ex- » cédent des recettes de 1879. » Il est parfaitement clair que ces 50 millions et demi sont une sorte d'emprunt, une ressource extraordinaire, et que, en bonne comptabilité financière, cette somme n'eût pas dû figurer dans les ressources ordinaires du budget. Retrançons donc ces 50 millions et demi, et le déficit, qui n'était en apparence que de 40 millions, s'élève à 90 millions et demi.

Ce n'est pas tout. Chacun sait que, jusqu'au budget de 1883, on a, par une mauvaise pratique, porté au budget sur ressources extraordinaires un grand nombre de dépenses qui sont permanentes et qui, par conséquent, eussent dû figurer au budget ordinaire. M. Léon Say s'est empressé de faire cesser cette irrégularité pour le budget de 1883; mais elle subsiste tout entière dans le budget de 1882. Or, sait-on à combien montent ces crédits qui auraient dû figurer au budget ordinaire et qui sont portés à tort au budget extraordinaire? Ils atteignent 50 millions au moins. Il en résulte que, si l'on met en regard les ressources ordinaires probables de 1882 et les dépenses ordinaires du même exercice, on arrive à un déficit réel de 440 millions environ. Mettez que des circonstances heureuses réduisent ce déficit à 420 millions, cela est possible; mais d'autres circonstances peuvent l'élever à 460 millions ou 480.

Voilà la vérité, dégagée de tous les artifices budgétaires. Et il y a encore des gens qui parlent de réduire les impôts, d'autres d'augmenter les dépenses, d'autres encore d'engager de grandes entreprises comme le rachat des chemins de fer, d'autres enfin d'ajourner indéfiniment la conversion, qui deviendra bientôt indispensable, non pas pour opérer des dégrèvements, mais pour éviter l'établissement de nouveaux impôts!

Jetons un rapide coup d'œil sur le rendement des différentes taxes. Il y a deux impôts, parmi les plus productifs, qui commencent à faiblir. — nous l'avions bien prévu, quant à nous, — c'est l'enregistrement et le timbre. Il y a fort peu de chances que prochainement ces branches de recettes donnent des plus-values importantes. Ce sont les opérations de Bourse, d'émissions et les transactions immobilières urbaines qui fournissent les plus-values du timbre et de l'enregistrement. Quoique la Bourse de Paris reprenne de l'animation, on ne peut espérer qu'elle regagne bientôt l'intensité et l'exagération de vie qu'elle a eues en 1881. Quant aux transactions immobilières, nous croyons que l'année 1883 se signalera par un ralentissement de ce côté. Aussi pensons-nous que les mécomptes sur ces impôts pourront durer encore quelque temps.

On n'a pas exactement les mêmes craintes à avoir pour les taxes sur les consommations. Le monopole du tabac continue à faire merveille. Les boissons faiblissent, les droits de douane sur ces denrées ayant été

réduits dans les nouveaux traités de commerce; mais nous ne saurions avoir de trop grandes inquiétudes à ce sujet : l'impôt sur les boissons est de ceux dont le rendement est le plus progressif. La taxe sur les sucres a une cause spéciale de plus-value : ce n'est pas seulement que la réduction des droits effectuée il y a deux ans facilite l'augmentation de la consommation personnelle; mais l'emploi industriel du sucre s'accroît chaque jour pour ce que l'on appelle le sucrage des vins, opération qui consiste, dans beaucoup de cas, à faire le plus de vin possible avec le plus d'eau et le moins de raisin possible.

La vraisemblance est que les impôts sur les consommations feront bien meilleure contenance que les impôts sur les transactions et sur les affaires.

Nous avons tenu, suivant notre habitude, à présenter sous son jour véritable la situation de nos finances. Ce n'est pas, bien entendu, que nous croyons qu'elle soit extrême et qu'elle puisse en peu de temps amener de grandes complications. Mais l'on est dans une mauvaise voie; on a agi sans assez de prudence ni de jugement. On s'est conduit en étourdis. Il y a eu, sans doute, des circonstances atténuantes. La prospérité amène toujours la prodigalité chez les personnes qui n'ont pas la tête très-forte. On s'est laissé entraîner dans de grandes exagérations pour les constructions luxueuses d'écoles et pour des travaux publics parfois irréfléchis. Il est temps maintenant d'y voir clair. Si l'on continuait, et surtout si, par malheur, il y avait quelque complication en Europe ou à l'intérieur, on serait absolument obligé d'arrêter les travaux publics, et peut-être même d'établir des impôts nouveaux.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

(L'Économiste français.)

On nous affirme de bonne part que le roi de Grèce doit avoir avec M. Gambetta une entrevue dont le lieu et la date sont soigneusement cachés. Cette entrevue aurait pour objet de déterminer la ligne de conduite que la France observera à l'égard de la Grèce dans les complications nouvelles dont l'Orient et principalement la presqu'île des Balkans menacent d'être prochainement le théâtre.

Faut-il voir une corrélation entre ce fait et le séjour que le prince de Monténégro fait auprès de l'empereur de Russie, de même qu'avec les visites qu'échangent en ce moment entre eux les divers souverains des Balkans?

On télégraphie de Biarritz, 29 septembre :

« Son Altesse Royale Madame la duchesse de Parme est morte en couches avec son enfant, ce matin, à sept heures. »

Ce coup terrible, qui plonge dans la douleur la famille royale, sera vivement ressenti par tous les cœurs royalistes.

vres mignons à l'abri du besoin.

— Le père de ces enfants n'a pu s'y mettre, lui!

— C'est fort regrettable... et si quelques secours...

Geneviève l'interrompt du geste.

— N'ajoutez pas l'insulte à votre abandon, prononça-t-elle d'une voix profonde : il en meurt.

Lucy devint pourpre et sa violence naturelle faillit prendre le dessus sur son parti pris d'indifférence. Pourtant, elle se contint, et sa parole devint incisive.

— Puis-je savoir quel subtil intérêt vous porte à prendre en main la cause de M. Boldini?

— La justice... et la pitié. Sa santé est détruite, sa tristesse est navrante. Je crains de le voir mourir, vous dis-je... et mourir sans vous avoir revue, ce serait une trop dure agonie.

— Il me souvient d'une époque où vous auriez volontiers anathématisé celui que vous défendez aujourd'hui.

— Aujourd'hui, l'irréparable est accompli.

— Personne ne le regrette plus que moi. Qu'y faire?

— Effacer le passé illégal, adoucir un présent douloureux.

— Miséricorde!... Effacer... adoucir. Une réconciliation, sans doute?

— Une réconciliation.

— Qui aurait pour résultats?...

— De ramener des enfants dans les bras de leur père. Il les appelle de ses vœux les plus ardents.

— Ah! s'il y tient si fort, je lui enverrai les enfants, une heure ou deux. Comme la maladie change un homme! Autrefois, il ne songeait qu'à son art et à ses plaisirs.

— Vous les amènerez, Lucy.

— Non pas. Les scènes me fatiguent, et c'est une scène conjugale que vous me préparez, charitable Geneviève.

— Je ne crois pas qu'il vous adresse des reproches.

— Je lui en sais gré, vraiment! J'en aurais, d'ailleurs, beaucoup à lui retourner.

— Il vous aime toujours.

— C'est trop de bonté.

— Et vous revoir me paraît être son rêve suprême.

— Qu'il y renonce; c'est plus sage.

— Mais si la tendresse n'a plus d'écho dans votre cœur, le devoir n'en a-t-il pas davantage?

— Quel devoir, s'il vous plaît?

— Le devoir qui attache la femme vraiment dévouée au chevet de l'époux malade, à la misère du mari malheureux, qu'elle doit relever, guérir, aider dans la vie, ou assister dans la mort.

— Un sermon! Mais il me souvient encore qu'à vos yeux, je suis mal mariée ou même pas mariée du tout, ce qui rend au moins piquante votre rage

ÉTRANGER

EXPLOSION AU CAIRE.

Le Caire, 18 septembre, 5 h. soir.

Une grande explosion s'est fait entendre à quatre heures de l'après-midi, pendant les courses organisées par les officiers.

D'autres explosions moindres, semblables à des salves d'artillerie, ont eu lieu ensuite. Puis, vingt minutes après, une formidable explosion s'est produite et a été suivie d'autres plus légères qui continuent encore actuellement.

Les Européens et les Arabes s'enfuient.

Un train transportant des munitions aurait pris feu près de la gare du Caire et aurait causé ces explosions.

On croit qu'il y a trente morts.

Les courses ont été interrompues.

Une grande émotion règne au Caire.

Le Caire, 28 septembre, 6 h. soir.

Les explosions se succèdent à une demi-minute d'intervalle. La gare est en feu.

On croit que la première explosion a été causée par la chaleur exceptionnelle qui règne au Caire. Le thermomètre atteint 106° Fahrenheit. Cette chaleur a été augmentée encore par la toiture en fer de la gare.

D'après les dernières nouvelles, la gare des voyageurs est sauvée, mais celle des marchandises, qui contenait dix jours de vivres pour l'armée anglaise et une centaine de wagons remplis de munitions, est complètement détruite.

Le nombre des victimes est moins grand qu'on ne le supposait tout d'abord; on espère que le nombre des tués ne dépassera pas 5 et celui des blessés 20.

Deux Arabes ont été arrêtés quelques minutes après la première explosion, au moment où ils mettaient le feu à des wagons.

Les dégâts sont évalués à plusieurs centaines de mille livres sterling.

Le Caire, 28 septembre.

On vient de publier le décret instituant la chambre des mises en accusation et la cour martiale.

Ismaïl-Eyoub est nommé président de la chambre des mises en accusation; Réouf-Pacha, président de la cour martiale.

Le Khédive donnera samedi, dans son palais de Ghesireh, une fête de nuit en l'honneur de l'armée anglaise.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 septembre.

Dès hier soir, à la petite Bourse, il s'est produit une amélioration d'assez large étude pour espérer qu'elle pourrait se maintenir aujourd'hui. Mais la lutte est vive entre haussiers et baissiers, et la victoire serait certainement pour les premiers si la liquidation n'était aussi proche et les offres aussi suivies.

Le 3 0/0 est offert à 81.90 et 81.85; l'amortissable oscille de 82.85 à 82.90; le 5 0/0 après avoir ouvert à 116.02 a rétrogradé à 115.97 et a repris le cours de 116.

Les valeurs étrangères ont toujours un marché très-actif. Le Turc principalement est en hausse considérable à 13 francs. L'Égypte 6 0/0 se tient à 360.

L'ensemble des sociétés de crédit est ferme, mais les transactions restent toujours peu actives, il serait à désirer que le marché de ces valeurs, surtout au comptant fût plus suivi.

La Banque de France est calme à 5,420.
Sur la Banque de Paris, on a perdu 5 francs à 1,127.50.

L'attention des capitalistes se porte avec une certaine ardeur sur les actions de la Banque Centrale de Crédit; nous croyons qu'il est difficile de trouver sur le marché une valeur plus solide et offrant des garanties très-sérieuses.

Le Crédit Foncier de France témoigne toujours des dispositions excellentes. Le comptant cote 1,530. Il régit une grande animation sur les obligations Foncières 4 0/0; ces titres sont fort appréciés de l'épargne qui sait qu'elle trouve là un revenu très-rémunérateur.

On tient le Lyonnais à 625.
La Banque Parisienne demeure lourde aux environs de 500.

Une certaine lourdeur règne sur les actions de Suez à 2,640 et 2,610. Les délégations sont à 1,302.50.

Les Parts Civiles oscillent de 2,010 à 1,990.

Les actions du Gaz éprouvent des oscillations qui indiquent qu'il y a de grosses ventes à 1,595.

Le Panama reste ferme à 535.
Les Chemins sont sans affaires : Lyon 1,660, Orléans, 1,320.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dispositions relatives au renvoi des engagés conditionnels dans leurs foyers.

Les engagés conditionnels arrivés sous les drapeaux le 22 novembre 1880 et le 22 novembre 1881, qui auront satisfait aux conditions de l'article 56 de la loi du 27 juillet 1872, devront être renvoyés dans leurs foyers le 21 novembre et le 11 novembre prochain au soir.

Au moment du passage de ces militaires dans la disponibilité de l'armée active, il aura lieu de se conformer aux dispositions du chapitre XII de l'instruction du 28 décembre 1879. Les rapports prescrits par l'article 60 de ladite instruction devront être adressés du 11 novembre au 30 novembre au plus tard.

Quant aux mémoires de propositions pour le grade de sous-lieutenant de réserve qui auront été établis en faveur des engagés conditionnels de 2^e année, ils devront faire l'objet d'un envoi distinct par arme.

Les proportions dans lesquelles les grades de sous-officiers pourront être conférés aux engagés conditionnels de l'appel de 1881 sont déterminées, pour la présente année, comme il suit :

- 1/4 de l'effectif des engagés conditionnels pour l'infanterie;
- 1/10 de l'effectif des engagés conditionnels pour la cavalerie;
- 1/4 de l'effectif des engagés conditionnels pour l'artillerie;
- 1/6 de l'effectif des engagés conditionnels pour le train de l'artillerie;
- 1/6 de l'effectif des engagés conditionnels pour les infirmiers.

Il est bien entendu que l'on ne nommera

de me ramener au domicile soi-disant conjugal.

— Vous êtes mariée par la loi étrangère.

— Infiniment plus que je ne le souhaiterais, hélas!

— Vous pouvez l'être, en peu de jours, selon nos lois.

— Ah! l'excellente idée!... Voilà notre Geneviève des temps jadis qui reparait!... Elle me propose déjà le mariage français... A quand le mariage religieux?

— Quand vous voudrez que vos enfants aient un nom... et que la bénédiction divine descende sur eux.

— Vous avez manqué votre vocation, ma chère : travailler à la conversion des pécheurs!... Avec moi, c'est peine perdue. Ce mariage me suffit de reste.

— Donnez-moi vos enfants, Lucy. Le temps passe et le père attend.

— Vous les conduirez vers lui, décidément?

— Faites cette joie au malheureux, je vous en prie!

— Pour qu'il leur apprenne que leur mère est un cœur de glace, comme il le disait?

— Vous le méconnaissiez.

— Vous le connaissez donc bien, vous, ma chère?

— Voici plusieurs jours que, l'ayant retrouvé mourant, je soigne en lui le corps et l'âme. Le

corps reprendra peut-être des forces... j'en doute.

L'âme est brisée irrémédiablement, si vous ne m'aidez à la consoler, à la relever.

— Ah! lui le soignez?... Eh bien, racontez-moi cela. Je suis curieuse d'apprendre comment la logique d'une « cléricalité » de votre force s'arrange de tant de contrastes.

Geneviève, simplement, raconta comment Lucie avait découvert l'abandon du ténor, comment elle-même était entrée, pour la sauver, dans cette existence misérable, et comment enfin lui était venue la pensée chrétienne de réunir cette famille éparse, de rapprocher ces cœurs aigris.

— Vous oubliez dans vos plans religieux, riposta Lucy, que M. Boldini m'a indignement trompée, en me faisant croire à une passion que me dot seule lui inspirait; en m'entraînant à une démarche irrémédiable dont son intérêt bénéficierait seul.

— Je sais, dit Geneviève, une femme... plus gravement trompée. On lui avait juré la tenaille et la sainte liberté du foyer. On lui a donné la haine, la tyrannie, l'étouffement de la conscience.

— Je n'ai pas à dissimuler mon ressentiment de cette insulte, vous dis-je.

— La femme dont je parle a fait l'oubli sur de bien autres injures!

— Lorsqu'Antonio a vu ma fortune englobée par ses manœuvres, et jugé ma colère menaçante, il a osé me faire entendre que son dévouement à moi

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur

Concert du Dimanche 1er octobre 1882, à 4 heures du soir.

Programme.

- 1. Salvator, marche... BLANCHETEAU.
2. Le Droit du Seigneur, ouverture.
3. Faust, valse... GOUNOD.
4. Réves de flammes, mazurka... BLEGER.
5. Marche des Drapeaux... SELLENICK.

Le chef de musique, V. MEYER.

Fontevault.

Un terrible accident est arrivé cette nuit à Fontevault.

Le sieur Ernoul, de Turquant, revenait de Roiffé avec un chargement de pommes. Au bas de la côte, sur la route de Montsoreau, il desserra sa machine, puis se disposa à monter par devant en excitant son cheval à une allure plus vive.

Par une fatalité inouïe, l'animal s'arrêta au même instant. Un boucher qui venait à peu de distance trouva le malheureux sous la roue, ne donnant plus aucun signe de vie.

M. le maire de Fontevault, informé aussitôt, se transporta près du cadavre avec la gendarmerie et un docteur. Ils ne purent que constater le décès.

Ernoul était âgé de 64 ans.

Il se confirme, dit le National, que M. Jabouille, actuellement préfet de Maine-et-Loire, va être nommé à un poste élevé dans la magistrature.

M. Jabouille a été déjà procureur de la République avant d'entrer dans l'administration.

SUICIDE D'UNE JEUNE FEMME.

Le Journal d'Indre-et-Loire raconte ainsi l'étrange suicide d'une jeune femme :

M. Nicoll, médecin à Paris, était venu passer la belle saison en Touraine, avec sa femme, Emma-Louise Dontail, âgée de 26 ans. Ils habitaient chez M. Pascal, à Trianon, commune de Saint-Symphorien, près Tours.

L'union la plus parfaite régnait dans le ménage et rien ne faisait prévoir l'horrible événement que nous allons raconter.

Lundi soir, vers cinq heures, la domestique de M. Pascal entendit des cris perçants partant du premier étage.

Au moment où elle se dirigeait vers l'escalier, elle aperçut M. Nicoll sortant de sa chambre et qui criait : « Au feu ! au feu ! je brûle ! »

Les vêtements de la jeune femme, à la hauteur de la poitrine, étaient tout en feu.

La domestique se précipita sur elle et parvint à étouffer la flamme avec son tablier.

Au même instant, M. Nicoll tombait sur le plancher.

La domestique ayant appelé les gens de la maison à son aide, cette dame fut transportée sur son lit.

On crut d'abord à une syncope occasionnée par la peur qu'elle avait éprouvée en voyant le feu à sa robe. Mais on s'aperçut bientôt que l'évanouissement avait une autre cause.

En plaçant M. Nicoll sur son lit, on aperçut en effet quelques gouttes de sang sur son corsage. Lorsque, à la suite des soins qui lui furent données, elle eut repris l'usage de ses sens, elle déclara qu'elle s'était tiré un coup de revolver au cœur.

Le revolver dont elle s'était servi était tombé au milieu de la chambre. Pour le tirer, elle s'était assise dans un fauteuil, et c'est en tirant le coup de revolver à bout portant qu'elle avait mis le feu à sa robe.

Deux médecins, immédiatement appelés, constatèrent qu'une balle, en passant sous le sein gauche, avait pénétré dans la poitrine et entamé la pointe du cœur.

Dans cette situation, tout espoir de sauver la malheureuse jeune femme était perdu.

Après quelques heures marquées par un grand calme et un mieux trompeur, une hémorragie des plus violentes se déclara.

Le sang s'échappa à flots écumeux par la bouche, et mardi matin, à sept heures, M. Nicoll rendait le dernier soupir.

Jusqu'ici on n'a pu savoir la cause de ce suicide.

Le préfet des Deux-Sèvres, qui vient de décider l'expulsion des Sœurs de la commune de Villiers-en-Plaine, malgré le vote du conseil municipal qui en avait résolu le maintien, va procéder à une nouvelle expulsion, celle des Sœurs de la Visitation, à Niort.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 2 octobre 1882,

Ouverture de la saison théâtrale

SI J'ÉTAIS ROI !

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de DENNERY et BRÉSIL, musique d'ADAM.

Distribution :

- Zéphoris... MM. Pellin.
Mossoul, roi de Goa... Gehelyns.
Kadoor... Toscan.
Pifear... F. Constance.
Zizel... Ch. Isaac.
Atar... Guiraud.
Néméa... Mmes Redoulé.
Zéliade... Danglade.

Au deuxième acte,

LES BAYADÈRES

Divertissement réglé par M. ROUGIER.

Le spectacle sera terminé par :

LES INCROYABLES

Ballet comique en 1 acte, par M. ROUGIER.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

AVIS. — MM. les abonnés à l'année qui désirent conserver leurs loges sont priés de prévenir M. COURANT, avant lundi 2 octobre.

BOURSE DE PARIS

DU 29 SEPTEMBRE 1882.

Table with 2 columns: Rente 3 0/0, Rente 3 0/0 amortissable, Rente 4 1/2, Rente 5 0/0. Values: 81 60, 82 85, 110 50, 115 90.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire, 76, rue des Saints-Pères. — Un an : 10 francs. — Six mois : 6 francs.

Dans ses Tablettes musicales, le Jeune Age illustré, de samedi, raconte à ses petits et grands abonnés l'origine de la dénomination des notes de la gamme. L'histoire de Gui d'Arzeo trouve sa place là. Dans le même numéro, le courriériste du journal fait la narration de son voyage à la Grande-Chartreuse, et il fait visiter le couvent à ses lecteurs, jeunes garçons et jeunes filles, quoique ce soit défendu pour celles-ci. La Gazette, à côté de charmants mots d'enfants, donne de curieux renseignements sur un des plus forts coureurs pédestres.

LE SANG, C'EST LA VIE !!!

Le ROB LECHAUX Cresson et Salsepareille rouge concentrés et iodurés, garanti sans mercure, fortifié, purifié et régénère le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux enfants, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX détruit sans retour et sans purgatives contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX cimente l'appétit, supprime la constipation, évite les congestions.

Le ROB LECHAUX guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rhumatisme, Dépot de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS

Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui a donné des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre Rob Lechaux et de votre Pommade anti-dartre, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

NORRY, Ph. de l'école de Paris, à Mayenne.

Le ROB LECHAUX est le meilleur remède pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une broch. intéressante avec attestat. nombr. Le Racon 4 fr. ; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à MARIO LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 168, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ous-officiers que les engagés conditionnels qui auront été reconnus aptes à remplir les obligations de ce grade; la proportion de ceux qui pourraient d'ailleurs être dépassée pour l'armée de l'infanterie, dans le cas où le chef de corps trouverait dans son régiment des sujets distingués et capables de devenir plus tard de bons candidats pour le grade de sous-lieutenant de réserve.

Nous avons reçu ce matin un numéro du Journal bi-mensuel intitulé le Pionnier, portant la date du dimanche 11 juin 1882. Il contient le portrait et une longue biographie de M. Meschine (Emmanuel-Constantin), ancien notaire à Châteaudun, membre de la Société des Agriculteurs de France, fondateur de la Rente française hypothécaire, né à Parennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire), le 4 janvier 1845.

De nouvelles dépêches arrivées d'Italie annoncent à M. Camille Flammarion que la comète est parfaitement visible à l'œil nu et accompagnée d'une queue magnifique. Seulement il faut être matinal pour pouvoir l'admirer, car c'est à quatre heures du matin qu'elle plane dans le ciel. Elle s'éloigne du soleil avec une grande vitesse.

EXPÉRIENCES NAUTIQUES DE M. MONT.

Nous avons annoncé que M. Mont, l'inventeur d'un fort ingénieux appareil de sauvetage nautique, se propose de donner, demain dimanche, à 2 heures, dans la boire Quatin, derrière l'Usine à gaz, une séance publique de son système; nos lecteurs ne s'ignorent donc pas sans intérêt les lignes suivantes qui le concernent et que nous empruntons à l'un de nos confrères de la République.

Beaucoup de monde, hier, sur le Port pour les expériences si intéressantes de l'appareil de sauvetage de M. Mont. C'est un simple vêtement de tissu caoutchouté, hermétiquement fermé, dans le genre de celui des scaphandriers. Dans l'eau, M. Mont se tient debout ou se couche à volonté. La tête est soutenue par un coussin d'air. Grâce à son ingénieux système, il paraît être absolument chez lui dans l'élément liquide. Nous l'avons vu construire un radeau, pêcher, faire la cuisine, tirer des feux d'artifice, et, ce qui est beaucoup plus sérieux, démontrer combien il est facile d'établir, par la corde dans une fin, des communications entre la terre et un vaisseau en détresse.

M. Mont a terminé ses expériences en faisant sauter un minuscule bateau à l'aide d'une torpille.

M. Mont est un vaillant patriote, sergent au 2e zouaves; il a été blessé six fois à Prasschviller, et est décoré de la médaille militaire.

Ajoutons qu'il est l'inventeur d'un appareil respiratoire qui lui permet de passer sous l'eau un temps considérable.

deviendrait que plus entier !... quelle impertinente ironie !

Lorsque la fortune de cette femme fut devenue la proie du mari, il lui déclara nettement, qu'inutile désormais, il la rejetait de sa maison comme de son cœur... quelle franchise amère !

La misère venait. Mes illusions étaient faibles... Je quittai l'homme qui m'avait ruinée.

La ruine était complète. Cette femme s'était retirée un à un ses rêves, ses espérances, son amour... On lui retira jusqu'au nom qu'elle portait avec honneur.

Vous sentez que je ne pouvais laisser mes enfants à M. Boldini... et peut-être aurais-je dû le faire...

Cette femme emporta sa fille comme un dernier trésor.

Mais je ne pardonnerai jamais, je le sens.

Il y a longtemps que cette femme a pardonné.

Mais enfin, de qui donc opposez-vous l'histoire à mon histoire ?

D'une pauvre créature qui a bien souffert... qui a tant pleuré, que parfois ses yeux altérés ne peuvent plus corriger les dessins de ses élèves... d'une femme qui a quelque droit de vous supplier, Lucy, car, rejetée brutalement de votre famille, elle ne se désintéresse point de ce qui la touche.

Dialogue étrange... typique !... qu'une main invisible, soulevant faiblement la portière, semblait

souligner d'un mouvement nerveux.

Lorsque Geneviève s'arrêta, oppressée par une émotion profonde, Lucy la contempla d'un oeil railleur.

Tout cela serait lamentable comme un glas, ma chère, si je n'avais entendu la cloche opposée, laquelle cloche carillonne une autre antienne. Rassurez-vous, d'ailleurs, je ne vous répéterai pas les confidences de cette cloche... fraternelle... divorcée... ennemie... tout ce qu'il vous plaira. A quoi bon ? Le passé est mort, n'est-ce pas ? Qui donc voudrait le ressusciter ?

Antonio Boldini, dit fermement Geneviève prompt à rentrer dans la réalité de sa démarche.

Il ne manque pas d'ambition, votre protégé !

Son ambition tient tout entière en un mot : vous revoir.

Oh ! me revoir est un premier pas. Je devine les autres. Votre imagination de cléricale... car vous l'êtes plus que jamais !... brode déjà tout un petit drame intime. Visite, explications, larmes... Bref, ma chère, vous avez rêvé un tableau attendrissant, une femme clémente, un mari repentant, un maire en écharpe ressoudant les morceaux endommagés d'une alliance anglaise, et, brochant sur le tout, un prêtre refaisant un bon ménage à l'aide de tous ces débris, de ces illusions mortes et de ces cœurs éteints.

Un éclat de rire aigu punctua cette implacable

phraséologie.

Cœur éteint !... Oui, le cœur de Lucy n'avait plus d'étincelle, puisque l'émuant appel de sa belle-sœur ne l'avait même pas effleuré.

Que vous êtes jeune, Geneviève !... vous donnez créance à toutes ces utopies !... Moi, je suis revenue de bien d'autres fadaïses ! Je ne crois plus à rien. Il est vrai que je n'ai jamais cru à grand-chose.

Elle se leva, en disant ces mots, comme pour donner congé à la visiteuse; mais celle-ci, se penchant vers les petits garçons étonnés, qui écoutaient sans comprendre :

Ne voulez-vous pas venir embrasser votre papa ? leur dit doucement Geneviève.

Oh ! si, dit l'aîné, en fixant sur elle ses yeux de saphir.

Où il est, dis, papa ? fit le plus petit.

Demandez à votre maman de le permettre, et vous le verrez.

Maman, veux-tu ?... Veux-tu, petite maman ? criaient-ils en chœur.

Lucy haussa les épaules.

Oh ! allons voir, papa !... tout de suite, dit Francisque.

Oui, allons, répéta naturellement Henri.

Non-seulement vous êtes romanesque et sentimentale, ma pauvre Geneviève, fit M. Boldini d'un air de condescendance; mais vous possédez

une persévérance de crabe ! Voyez votre œuvre. Je ne veux pas, après tout, que mes enfants, catéchisés par vous, me reprochent quelque jour de les avoir empêchés de voir leur père. Où faut-il que je les envoie ?

Confiez-les moi.

Soit. Je vous les confie.

Merci, pour le père, dit Geneviève.

Vous me les ramènerez promptement. A leur âge, les spectacles larmoyants ne valent rien. Je vais les habiller.

Elle poussa les garçonnetts dans une chambre voisine, en ajoutant, sur le seuil :

Je vous prie de remarquer, Geneviève, que je cède à ma honte naturelle et non à vos raisonnements, moins encore à vos objurgations : vous ne m'avez ni convaincue, ni vaincue.

La porte retomba derrière elle.

Alors, le mystérieux auditeur, dissimulé derrière les tapisseries qui donnaient accès à la pièce voisine, sortit de l'ombre et s'approcha lentement de M. Carvès.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

Maximes et Pensées.

La vie par elle-même est courte, mais le malheur l'allonge. Publilius SYRUS.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-levées.

VENTE MOBILIÈRE

Au bourg de Saint-Clément-des-levées,
Par le ministère de M^e DEGREZ, notaire,

Le dimanche 8 octobre 1882 et jours suivants, à midi.

On vendra :
Cinq lits complets, armoires, buffets, tables, linges de toute sorte ;
Cent doubles-décaltres de blé ;
Une jument, une vache et deux porcs ;
Charrettes, cabriolet, équipement, instruments aratoires, etc.

Pour plus de détails, voir les affiches apposées.
Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 17.

S'adresser, pour traiter, à M. ROULLÉ, maçon, rue du Marché-Noir, n° 10, ou au notaire. (535)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e GAUTIER, notaire, Le dimanche 1^{er} octobre 1882, à une heure.

LA FERME

DE BEAUBUISSON

Située commune de Longué et par extension commune de Saint-Clément-des-Levées,

Contenant 8 hectares 31 ares, exploitée par les époux René GUILLET ;

Sur la mise à prix de 30,000 fr.

Toute facilité pour les paiements.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication. (392)

A LOUER DE SUITE

MAISON

En parfait état,

Rue du Petit-Mail, n° 11,

Comprenant : huit pièces, greniers, cave, jardin.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE MAISON

DE MAÎTRE

Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie ; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes ; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve ; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur ; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Sise à Saumur, Grand'Rue, n° 2, Occupée par M. Durand de Villers.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Composée ainsi qu'il suit :

Salle à manger, salon, cuisine, vestibule, plusieurs chambres aux premier et second étages, grenier, servitudes, remise, écurie, cour, jardin, pavillon donnant sur la Loire.

Cette maison est située rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^{me} veuve Angelo BOLOGNESI, rue de Poitiers, 46, Saumur. (529)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Nommée le Petit-Epluchard,

Située à Angers, canton de Saint-Laud, rue de Frémur, traversée par le nouveau boulevard, en face le parc à fourrages.

Elle comprend maisons de maître et de fermier, beaux jardins et deux pièces de terre. Le tout comprend environ 13,500 mètres carrés.

S'adresser, pour visiter, aux locataires, et, pour traiter, à M^{me} MESNET, 15, rue du Temple, Saumur. (514)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Avec grand jardin fruitier et servitudes,

Située au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} BRIEN, qui l'habite. (534)

A VENDRE

Une JUMENT BRETONNE, 8 ans, suivie d'une pouliche de 6 mois, alcazane, de Racine, étalon du haras de La Roche-sur-Yon, et supposée pleine d'un étalon du haras de Saumur.

S'adresser à M. HARRY, Clos-des-Poiriers, commune de Neuillé.

ON DEMANDE

Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

LA MALADIE LA PLUS RÉPANDUE DE NOTRE ÉPOQUE.



S'il existait un mode pour les maladies, on pourrait dire avec raison que celle-ci est à la mode du jour. Elle débute par un léger embarras gastrique, s'étend ensuite successivement à tous les organes, affectant principalement le foie et la rate. On se trompe souvent sur la nature de cette affection, mais elle donnera à même de juger s'il en est atteint, en se posant les questions suivantes : Les yeux ont-ils une teinte jaunâtre ? Eprenez-vous des embarras de respiration après les repas ? Ressentez-vous des douleurs sourdes et une fatigue continuelle ? Avez-vous, le matin, la bouche amaraire et y a-t-il une couche blanchâtre sur les gencives et les dents ? La langue est-elle chargée ? Souffrez-vous des hémorrhoides ? Avez-vous des douleurs dans les côtes et dans le dos ? Ressentez-vous une oppression prononcée du côté droit ? Souffrez-vous de constipation ? Êtes-vous souvent en transpiration la nuit ? Vous mettez-vous facilement en colère, et souvent sans raison ? Eprenez-vous une espèce de vertige et des éblouissements lorsque vous vous levez subitement d'une position horizontale ? L'urine est-elle rare, forte en couleur et forme-t-elle dépôt ? Eprenez-vous, après avoir mangé, des renvois et des flatulences ? Avez-vous de fréquentes palpitations de cœur ? Il est rare que ces symptômes se présentent simultanément, mais la plus grande partie tourmentent successivement le patient et s'accroissent davantage de jour en jour s'il n'y est pas apporté de remède prompt et efficace. La science s'est souvent trompée sur la nature de cette maladie : on l'a considérée à tour de rôle comme maladie du foie, dyspepsie, maladie de la rate, etc., mais aucun des traitements appliqués n'a eu un succès réel. Il faut rechercher la cause de tous ces troubles dans une sécrétion insuffisante des sucs gastriques nécessaires à la digestion : c'est donc de ce côté qu'il faut chercher à vaincre le mal. Pour arriver à ce but, le moyen le plus sûr et le plus prompt est sans contredit les **Pilules Suisses** dénommées en peu de temps si justement célèbres. Elles sont composées d'extraits de plantes rares dont la vertu médicinale a été récemment découverte. Elles détruisent seules et rapidement la cause du mal et par le fait, le mal lui-même. En vente dans les Pharm^{ies} au prix de 1^{fr} 50 la boîte. Dépôt à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien.

A LA PAIX MAISON DE CONFIANCE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, 6 — A SAUMUR — 6, Rue d'Orléans, 6.

MERCERIE — PASSEMENTERIE — RUBANNERIE — LINGERIE

BOUQUETTERIE — GANTERIE — ARTICLES DE PARIS

Ganterie de Peau

Gants du Tyrol, 3 boutons, pour dames, qualité extra	1.45
Gants Turin, 2 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby	2.45
Gants Turin, 3 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby	2.90
Gants Turin, 2 boutons, pour hommes, qualité supérieure, broderie Derby	2.90
Suède, chevreau, noirs et couleurs, 2 boutons, pour hommes	2.90
Gants rouges et noirs, pour conduire	3.90

Gants pour uniformes

Gants castor blancs (sous-officier), 1 bouton (qualité garantie)	1.95
Gants castor blancs fins, 2 boutons (qualité garantie)	2.95
Gants peau de chien blancs, 2 boutons (qualité garantie)	3.45
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton	2.95
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 2 boutons	2.70
Gants peau de chien forte, couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton	3.90

SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE FINE

Produits divers des parfumeries de premier ordre (marques garanties) vendus à prix réduits.

Eau de Lubin, petit modèle	1.95
Eau de Lubin, grand modèle	5.75
Eau de Lubin, grande bouteille	11.50
Eau de toilette, de Piver, le flacon de 3 fr.	1.75
Eau de toilette, de Chalmis, le flacon de 3 fr.	1.75
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 3 fr.	1.90
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 6 fr.	3.90
Eau de toilette de Thorel (à la Mouseline), le flacon de 6 fr.	3.90
Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon de 1 fr. 50.	1.15
Cosmydor, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50.	1.05
Lait d'Iris, de L.-T. Piver, le flacon de 2 fr.	1.25
Opononax, de Piesse et Lubin, le flacon de 4 fr.	2.60
Champaka, royal parfum, pour mouchoirs, gants et dentelles	3.50
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr.	3.90
Veloutine poudre de riz, de Ch. Fay, la boîte de 4 fr.	2.75
Glycérine parfumée, de Charles Fay, le flacon de 2 fr. 50.	1.50
Eau de toilette J. et E. Atkinson, parfums assortis	3.75
Eau de Cologne Jean-Marie, le flacon de 2 fr. 50.	1.35
Eau écarlate de Burdel pour détacher instantanément, le flacon de 1 fr. 50.	1.15

Eau dentifrice de Botot, le flacon de 3 fr.	1.95
Eau dentifrice de Botot, le flacon de 5 fr.	2.95
Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr.	3.95
Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr.	3.95
Eau de Suez (fil vert), le flacon de 4 fr.	1.95
Opiat dentifrice de Thorel, le pot, 60 c. et.	1.95
Poudre carbonique au quinquina, boîte métal.	1.95
Pâte dentifrice à la Glycérine, de Gellé frères (boîte porcelaine)	1.95
Produit hygiénique, pour la santé, pour la toilette, alcool de menthe de Ricqlès, le flacon de 2 fr. 50.	1.95
Savons au suc de laitue (article exclusif) les 3 pains.	1.95
Savons monstres à la Guimauve, la boîte de 6 pains.	1.95
Savons Brun à la Guimauve, la boîte de 3 pains.	1.95
Savons au 25 Parfums, la boîte de 3 pains.	1.95
Savons des Princes Brésiliens, la boîte de 3 pains.	1.95
Savons fins, odeurs assorties, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50, 1.75.	1.95
Savons transparents à la Glycérine, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50.	1.95
Savons Royal de Thridace, la boîte de 6 fr.	1.95
Savons Windsor Soap, la douzaine, 1 fr. et.	1.95

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de chemises confectionnées et sur mesure.

A LOUER GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée,

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER UN MORCEAU DE VIGNE

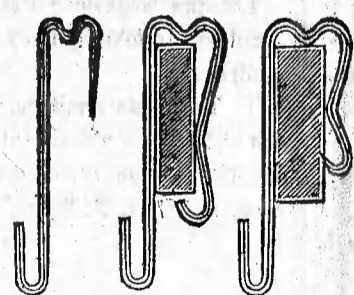
De 44 ares

D'un bon rapport

Situé à la Butte-à-Ricasseau, proche le Tunnel.

S'adresser étude de M^e LAUMONIER, ou à M. CHOLLET, rue Basse-Saint-Pierre.

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT



AVEC LES AGRAFES A PRESSION ET CRAMPON

Formant hampeçon

Système breveté s. g. d. g. pour la France et l'Étranger.

MENIER-GUÉRET

Seul fabricant

A SAUMUR (MAINE-ET-LOIRE)

Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu, à l'Exposition de Nantes, le prix unique sur 4 systèmes exposés.

Le système d'agrafe MENIER est médaillé dans toutes les Expositions. M. MENIER fabrique ses agrafes et ses crochets pointés en cuivre, fil galvanisé et feuillard.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

LIBRAIRIE JAVAUD

A SAUMUR.

On demande de suite, pour garçon de magasin, un jeune homme de 13 à 14 ans. (576)

A VENDRE imprimerie très-ancienne, chef-lieu 75,000 âmes, bénéfice net 18 à 22,000 fr., fort matériel ; prix 90,000 francs. S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée. Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.